DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES-VITRE
COMMUNE DE CHAUVIGNE
35490

Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 035-213500754-20260205-20260206-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHAUVIGNÉ 35

++

L'An deux mil vingt-six le 5 février à 20 heures

Le Conseil Municipal de CHAUVIGNÉ, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Chauvigné en séance publique sous la présidence de :

Mr Henri RAULT, Maire de Chauvigné,

Nombre de conseillers municipaux en exercice :

Etaient présents : 8

H. Rault, P. Souchu, T. Fretay, J. Hodouin, E. Chevalier, J. Brézel, V. Elshout, A. Coudray,

Etaient absents : 4

M. Gazengel, S. Battais, S. Servais, C. Duchêne,

Etaient excusés : 2

S. Servais, C. Duchêne,

Madame Chevalier a été élue secrétaire de séance

Date de convocation : 30 janvier 2026

Date d'affichage : 30 janvier 2026

****

Délibération 2026-02-06

Objet : Demande avance de trésorerie auprès de Couesnon Marches de Bretagne

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre des travaux de réhabilitation de biens en centre bourg à destination d'une cantine, d'une garderie et 2 logements, la communauté de Communes, peut apporter à la commune, une avance de trésorerie remboursable en attendant le versement des soldes de subventions.

C'est pourquoi la commune sollicite une avance de trésorerie d'un montant de 50 000 € auprès de Couesnon Marches de Bretagne.

Le remboursement sera effectué dans le courant du 1er semestre 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve et autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférant à ce dossier.

Le registre dûment signé. Pour extrait conforme.
Fait et délibéré les, jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire
H. RAULT

MAIRIE DE CHAUVIGNÉ ILLE-ET-VILAINE